

Antipsychotiques, prise de poids, adolescence

Prévention primaire et secondaire

Dr Guillon (psychiatre), Mme Gardon (diététicienne), M. Gaubert (directeur des soins jusqu'en 07/2009),
M. Bretz (infirmier), M. Haenn (infirmier), M. Kempf (cadre de santé, 2003-2007),
Mme Clement (cadre de santé, 2007-2008), Mme Kieffer (cadre de santé, 2008-2009)

Centre hospitalier de Rouffach

CONTEXTE

Les antipsychotiques atypiques (AP) sont recommandés en première intention pour les adolescents présentant des symptômes du registre psychotique en raison d'un profil efficacité-tolérance neurologique plus favorable. Mais, ils induisent différents effets indésirables, dont une augmentation de l'appétit et une prise de poids.

Les recommandations actuelles sont de considérer la dimension de prévention et du dépistage des comorbidités somatiques. Ainsi, il est préconisé de développer des actions de prévention primaire et secondaire, de renforcer l'éducation à la santé et d'organiser des formations spécifiques destinées aux professionnels de la santé.

OBJECTIFS

Evaluer les actions en terme de prévention à la prise de poids sous antipsychotiques atypiques.

CALENDRIER

- **2007** Présentation du thème à la CME
- **2008** Construction, test et validation de la grille de recueil et du guide d'utilisation
- **2009** Audits cliniques ciblés / analyses des résultats / actions d'amélioration

METHODOLOGIE

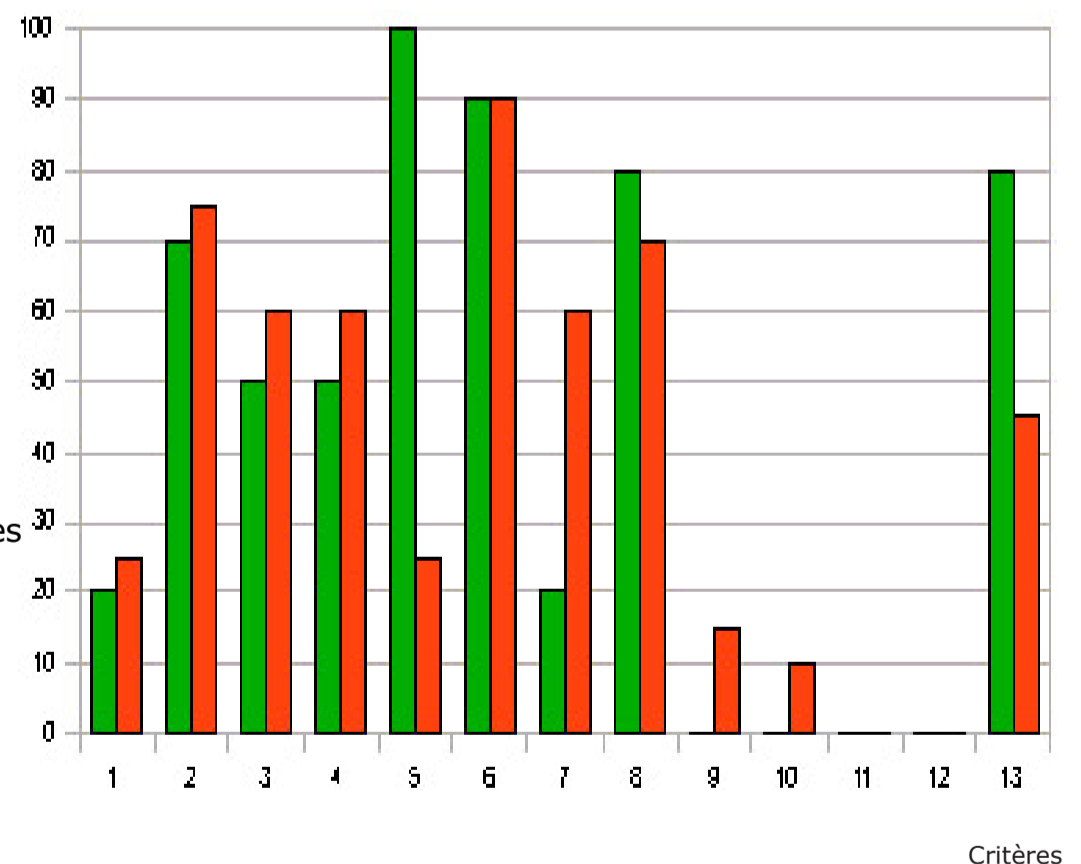
- **Audit clinique ciblé**
- Grille d'évaluation comportant 13 critères
- 1er audit : 10 dossiers / 2ème audit : 20 dossiers
- Adolescents hospitalisés traités par AP
- Critères d'exclusion :
 - trouble des conduites alimentaires traités par AP
 - durée d'hospitalisation inférieure à trois jours

RÉSULTATS

- Critère n°1** : examen somatique à l'admission
- Critère n°2** : valeur pondérale à l'admission
- Critère n°3** : suivi pondéral hebdomadaire
- Critère n°4** : valeur staturale à l'admission
- Critère n°5** : statut pondéral (BMI)
- Critère n°6** : stratégie médicale
- Critère n°7** : projet thérapeutique
- Critère n°8** : information médicale délivrée aux parents
- Critère n°9** : prescription de la prise en charge diététique
- Critère n°10** : comptes rendus de la diététicienne
- Critère n°11** : programme d'activités
- Critère n°12** : activités physiques
- Critère n°13** : comptes-rendus des actions sociothérapeutiques

■ 1^{er} audit
■ 2^{ème} audit

Effectifs pondérés



ACTIONS D'AMÉLIORATION

- **Actions à renforcer** : traçabilité des valeurs pondérales et staturales à l'admission ; suivi hebdomadaire pondéral ; statut pondéral ; projet thérapeutique ; informations délivrées aux parents ; prescription diététique
- **Actions à formaliser** : examen somatique à l'admission ; programme d'activités ; activités physiques ; synthèse des actions sociothérapeutiques
- **Actions mises en place entre les deux audits** : atelier d'éducation nutritionnelle

DÉVELOPPEMENTS ULTERIEURS

Evaluer le périmètre abdominal (admission ; suivi)
Evaluer les habitudes alimentaires individuelles